



20 OCTOBRE 2011

ELECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- 1 : Compte rendu de la section
- 2 : Compte rendu des représentant-e-s en CTPL
- 3 : Compte rendu des élu-e-s en CAPL

La section vous rend des comptes !

1 : Compte rendu de la section CGT Finances Publiques TGAP

Nous avons toujours été présents sur le terrain des luttes : CPE, retraites, loi sur la Mobilité.

Nous avons multiplié les audiences et interventions auprès de l'administration pour faire respecter les règles de gestion et les règles de vie, pour déposer des pétitions de services(cellule téléphonique etc), pour défendre des cas individuels (changement de secteur, harcèlement, etc...).Nous sommes également intervenus sur les travaux et déménagements en lien avec les inspecteurs Hygiène et sécurité et l'ergonome.

Nous avons dès le début pris conscience des dangers du NSI et alerté la Direction locale puis la Direction générale.

Nous avons sans cesse dénoncé le manque croissant d'effectifs.

Nous avons été à l'écoute active de tous les agents en difficultés, syndiqué ou non , **en toute indépendance** .

Lors des incessantes réorganisations, nous avons œuvré pour limiter la casse !

Nous sommes intervenus pour que les agents partis au service facturier gardent le bénéfice du système d'horaires variables de la TGAP .

Nous avons organisé régulièrement des heures mensuelles d'information et diffusé des informations locales ou nationales sous forme de tracts.



Nous Exigeons :

- L'arrêt des suppressions d'emploi, ...
- L'augmentation des salaires
- L'arrêt du gaspillage sur des restructurations coûteuses et inutiles.
- Le respect du principe de la séparation ordonnateur comptable mis à mal par l'instauration du Facturier.
- Le respect des métiers

2 : Compte rendu de mandat de la CGT Finances Publiques TGAP au CTPL

Dans les différents CTPL, la CGT a résolument porté les revendications des **personnels sans complaisance avec la direction**. tout en articulant ses interventions sur la base d'un rapport de force en appelant les personnels à l'action : appel à la grève au plan national ou local , pétitions, envahissement de CTP ...

Les représentants CGT ont toujours défendu la séparation ordonnateur comptable et les règles de vie (horaires variables et autorisation d'absence) les plus favorables aux

personnels. Ils ont aussi condamné : les restructurations, les déménagements incessants, les réductions des espaces de travail, les plateaux bruyants, les locaux sales, les ascenseurs en panne ou défectueux, et les travaux en site occupé. Ils ont aussi fait pression sur l'administration pour qu'elle emploie des déménageurs professionnels.

Sur le sujet des ponts « naturels » les élus CGT ont régulièrement questionné les personnels avant la tenue du comité. La CGT a combattu contre l'instauration du service facturier et pour le respect de la séparation ordonnateur comptable. Elle a défendu le respect des droits des personnels de ce service.

Nous avons combattu la création de la cellule téléphonique, et œuvré pour améliorer le confort de ses personnels (isolation phonique, temps de pose, etc...), ainsi que pour leur garantir des horaires raisonnables.

Dans tous les cas, la CGT a dénoncé la dégradation des conditions de travail des agents et la mise à mal des missions du service public, a veillé au respect des règles de gestion des agents aux règles d'affectation et à la défense de notre statut.

La CGT Finances Publiques TGAP agit en toute indépendance vis-à-vis de l'administration.

La CGT refuse toute cogestion avec l'administration, elle agit uniquement dans l'intérêt des personnels et du service public.

La CGT vous a rendu régulièrement compte de son mandat par la diffusion de ses compte rendu de CTPL et ses déclarations liminaires .

3 :Compte rendu de mandat des CAPL :

Lors des dernières élections le 4 décembre 2007, 48.19 % des agents de la TGAP ont voté pour la CGT. Ce compte rendu de mandat retrace l'activité des élu-e-s de la CGT Finances Publique TGAP de l'ensemble des CAPL. Celles-ci abordent tous les aspects de la vie administratives des agent-e-s (notation, avancement, liste d'aptitude)

Les CAPL émettent un avis mais c'est la direction qui rend ensuite la décision en suivant l'avis de la CAPL. Si la direction prend une décision contraire à l'avis rendu par la CAPL, celle-ci doit être dûment motivée.

Les élu-e-s CGT ont siégé dans toutes ces CAPL et y ont défendu les droits individuels des personnels dans un cadre de droits collectifs. Ainsi, les élu-e-s CGT défendent les agents sans les opposer les uns aux autres. En effet, pour la CGT, la défense individuelle des personnels et les garanties collectives sont étroitement liées. Les élu-e-s de la CGT Finances Publiques, en tant qu'élu-e-s des personnels, considèrent que tout-e agent-e doit être défendu-e. Ce droit est un droit statutaire.

Notation :

Les élu-e-s défendent tous les dossiers qui leur sont confiés en mettant en avant les qualités intrinsèques de chaque dossier, en n'opposant jamais les collègues les uns aux autres. La CGT s'est toujours opposée au décret de 2002 et condamne celui de 2010 qui entend notamment supprimer la note chiffrée. En imposant des contingents d'avancement (30% de +0.02 et 20% de +0.06), 50 % des collègues ne peuvent être reconnus à leur juste valeur en obtenant un avancement accéléré de carrière.

Les élus obtiennent cependant des augmentations de la note chiffrée et des modifications des appréciations littérales du notateur du 2nd degré.

Les élu-e-s CGT votent systématiquement pour la requête de l'agent.



A l'instar de la pratique locale, si des collègues souhaitent voir leur requête examinée en commission nationale pour un deuxième recours, les élu-e-s CGT les aident à rédiger leur demande nationale.

Tableau d'avancement :

Il s'agit d'un changement de grade à l'intérieur d'un corps (passage de C2ème en C1er, C1er en CP, AA 1^{er} à AAP 2^{ème}, AAP 2^{ème} à AAP 1^{er})

Ces CAPL sont préparatoires aux CAP Nationales ou Centrales. Le classement des agents est départemental.

La CGT revendique une carrière linéaire pour les catégories C et B. Dans l'attente, nous revendiquons la suppression des barrages budgétaires et exigeons la promotion de tout-e-s les agent-e-s remplissant les conditions statutaires pour le passage au grade supérieur. Le classement des promouvables sur les tableaux doit se faire au niveau national.

Nous avons veillé à ce qu'aucun collègue ne soit écarté de ces tableaux.

Liste d'aptitude :

Pour les élu-e-s CGT TGAP il s'agit également de CAPL préparatoires pour les agent-e-s qui souhaitent être promus de C en B.

Les élu-es dénoncent systématiquement le manque de transparence et la quasi absence de documents préparatoires. La CGT veille à éviter toute dérive.

Le statut étant national, seule la CAPN est décisionnelle.

Les élu-e-s n'ont aucune connaissance préalable des candidats avant le début de la CAPL. La CGT Finances Publiques se prononce contre la liste d'aptitude et revendique son remplacement par un examen professionnel.



La CGT Finances Publiques TGAP vous invite à juger du rôle qu'elle a joué et à réitérer, par votre vote le 20 octobre, la confiance dont vous avez su jusqu'à présent lui témoigner.

L'engagement de la CGT ne serait rien sans la confiance et la mobilisation de ses syndiqué(e)s et des personnels